

**POUR DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE UNIVERSELS PERMETTANT D'ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ ET DE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS**

PAGE 2

**SANTÉ MONDIALE : LA FRANCE DOIT TENIR SES ENGAGEMENTS**

PAGE 4

**CLAUDY VOUHÉ, PRÉSIDENTE DE GENRE EN ACTION**

PAGE 4

# NDS

LES NOUVELLES DE SUD

Automne 2014

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 156

Vie des commissions

## REFAIRE DE LA SOLIDARITÉ UNE PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT

Le 9 avril, Madame Girardin est nommée secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie. La ministre arrive dans un contexte particulier. La veille, l'OCDE officialise la baisse de 10 % de l'aide publique au développement (APD) française pour 2013. La France est pointée du doigt pour son manque de volonté politique en matière de solidarité internationale.



**Christian Reboul,**

chef de file de la commission APD et Financement du développement, chargé de mission aide au développement à Oxfam France

Les contraintes budgétaires annoncées se font plus intenses et la mi-mandat de la présidence Hollande résonne comme une fin de séquence dans nos relations avec les pouvoirs publics. Un signal contradictoire qui tranche avec les concertations passées : Assises du développement, Comité interministériel de la coopération internationale et

du développement (Cicid), Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI). Autant de moments d'interaction entre société civile et pouvoir publics qui avaient permis de moderniser certains aspects de la politique française de développement. Mettre en œuvre les acquis et définir un nouvel agenda politique n'exclut pas les questions budgétaires. Les discours s'affinent, se décomplexent aussi. Madame Girardin assume pleinement les coupes budgétaires dans les crédits de

“ Mettre en œuvre les acquis et définir un nouvel agenda politique n'exclut pas les questions budgétaires. ”

l'APD, comme en témoigne le projet de Loi de finances rectificatif 2014 impactant trois fois plus la mission APD que le budget général. Or, il est urgent de répondre à de nouveaux enjeux, financer l'adaptation au changement climatique, combattre les inégalités et lutter contre les crises humanitaires et sanitaires. L'année 2015 sera cruciale pour l'aide au développement : échéance des OMD, mise en place d'un nouveau cadre post-2015, COP21. La France, pourra-t-elle être à la

hauteur de ses engagements ? La solidarité nationale et internationale doit être épargnée des coupes budgétaires. Les enjeux sont trop importants pour les populations. La commission APD et Financement du développement travaille à la finalisation du document d'analyse du PLF 2015, document attendu, enrichi de recommandations précises à destination des parlementaires et des pouvoirs publics, auquel de nombreux membres et commissions de Coordination SUD auront contribué. La réponse gouvernementale interviendra le 24 septembre lors de la présentation en Conseil des ministres de la Loi de finances pour 2015. Nous y serons attentifs ! ■

**Coordination SUD**  
Solidarité Urgence Développement

ÉDITEUR COORDINATION SUD  
14, passage Dubail 75010 Paris  
Tél. : 01 44 72 93 72  
sud@coordinationsud.org

Directeur de publication : Jean-Louis Viélajus  
Rédacteur en chef : Bénédicte Hermelin - Coordinatrice : Bénédicte Bimoko  
Imprimeur : Gécys - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947  
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs, et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.  
Abonnement, nous contacter : bimoko@coordinationsud.org

**À SUIVRE**  
**Les Échos de Rome** : investissements responsables et agriculture familiale. Du 13 au 18 octobre, à Rome, se tiendra la 41<sup>e</sup> plénière du Comité de la sécurité alimentaire. Coordination SUD y participe chaque année et publie à cette occasion les *Échos de Rome*. En cette année internationale de l'agriculture familiale, la lettre apportera un éclairage sur les investissements responsables dans l'agriculture et l'agriculture familiale.

Jean-Marc BOIVIN,  
vice-président  
de Coordination SUD

## Les ONG, parents pauvres de l'innovation sociale ?

La Loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) est parue au journal officiel le 1<sup>er</sup> août. Elle reconnaît le rôle des associations comme réponse « à l'aspiration naturelle de l'être humain à travailler avec ses semblables autour de valeurs partagées », pour le sénateur Daumis, rapporteur du projet de loi.

La solidarité internationale est citée comme domaine d'utilité sociale de l'ESS. Après la Loi d'orientation sur le développement et de la solidarité internationale et le cadre d'intervention transversal de l'AFD relatif à la société civile, cette nouvelle marque de reconnaissance de l'État conforte la pertinence de nos actions. Oui, les associations de solidarité internationale remplissent des missions d'utilité sociale indispensables : actions humanitaires d'urgence ou de développement au plus proche des besoins et attentes des populations, activités de renforcement des sociétés civiles locales, promotion des droits humains, et éducation à la citoyenneté mondiale.

Parallèlement, nous constatons avec regret la position du Gouvernement qui semble vouloir limiter l'action des ONG à des missions d'appoint, de « pansement social », et d'urgentistes. La diplomatie économique comme moteur du développement est le leitmotiv du ministère des Affaires étrangères, l'innovation - y compris sociale - serait l'apanage seul des entreprises. Sommes-nous des acteurs, certes socialement utiles, mais incapables de formuler des propositions alternatives et innovantes pour un réel développement durable ? Notre expertise et travail au quotidien, nos capacités de mobilisation citoyenne et notre aptitude à fédérer des compétences variées et originales démontrent que nous avons toute notre place pour contribuer à construire un monde juste et solidaire. ■

# POUR DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE UNIVERSELS PERMETTANT D'ATTEINDRE LA PAUVRETÉ ET DE RÉDUIRE

Les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui arrivent à échéance en 2015, ne seront que partiellement atteints, tandis que les inégalités (dans et entre les pays) n'ont cessé de croître. En septembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU adoptera des Objectifs de développement durable (ODD), intégrant les questions environnementales.

Pascale Quivy,  
vice-présidente de Coordination SUD,  
déléguée générale du CRID

### Un long processus de construction

Pour l'élaboration de ces futurs ODD, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, a souhaité un processus inclusif. Aussi, l'ensemble des travaux s'appuie-t-il sur des groupes de travail pays, des rencontres de la société civile, plusieurs panels d'experts et une équipe technique à l'ONU qui recueille de nombreuses contributions en ligne.

Pour la construction des ODD eux-mêmes a été mis en place, à l'issue du Sommet de la terre à Rio en juin 2012, un Groupe de travail ouvert (*Open Working Group*) chargé de rédiger un rapport. Le groupe était composé de 70 États membres se répartissant 30 sièges (la France partageant le sien avec l'Allemagne et la Suisse). Les travaux de l'OWG ont pris fin à l'issue de sa 13<sup>e</sup> session, en juillet 2014.

Pour le financement des ODD, avait été mis en place un Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, qui s'est réuni pour la 5<sup>e</sup> et dernière fois en août 2014. Il était chargé d'analyser comment conjuguer les ressources publiques et privées, nationales et internationales afin de contribuer efficacement au développement, en accord avec le consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement.

Plus tôt en 2013, l'équipe spéciale du système des Nations unies avait organisé plusieurs consultations. Les panels d'experts avaient aussi rendu des rapports consistants avec des propositions fortes. Les Groupes majeurs (*Major Groups*) et d'autres parties prenantes ont également fortement contri-

bué au processus.

Lors de l'Assemblée générale de l'ONU (AGNU) de septembre 2014, plusieurs rapports, dont celui de l'OWG et celui du Comité d'experts sur le financement, seront présentés, et un Sommet des chefs d'État sur le climat aura lieu le 23 septembre. À l'automne, le secrétaire général publiera son propre rapport de synthèse. Les négociations intergouvernementales commenceront ensuite, à partir de la fin de l'année 2014. Une troisième conférence internationale sur le financement du développement durable aura lieu en juillet 2015 à Addis-Abeba.

“ Le document final devrait comporter une introduction présentant l'approche globale, un ensemble d'objectifs précis et de cibles ainsi que des indicateurs. ”

Le document final devrait comporter une introduction présentant l'approche globale, un ensemble d'objectifs précis et de cibles ainsi que des indicateurs. La version qui sera discutée à l'AGNU en septembre faisant état de 17 ODD et 169 cibles, les négociations à venir devraient notamment avoir pour objectif de réduire ce nombre. Un autre enjeu important résidera dans la mise en place du cadre de suivi et de redevabilité des ODD.

### L'implication de Coordination SUD dans le post 2015

Coordination SUD est membre de la campagne « Post-2015 : transitions pour un monde juste », qui réunit la coalition Action mondiale contre la pauvreté (AMCP) et le collectif RIO+20. En 2013, l'AMCP a élaboré des propositions pour un socle commun de principes, disponible sur le site <http://www.ond2015.fr/>. La campagne réunit une centaine d'organisations de solidarité interna-

tionale, protection de l'environnement, lutte contre la pauvreté, développement durable, droits de l'Homme, collectivités locales et syndicats. Sur leurs champs d'expertise respectifs, les membres contribuent à la construction de propositions pour améliorer les ODD.

Depuis le début de l'année 2014, la campagne se mobilise plus particulièrement sur 4 sujets transversaux : construire des indicateurs de manière participative, élaborer des propositions pour le financement du développement durable, intégrer les migrations internationales dans l'agenda du développement durable, analyser le rôle et la place du secteur privé. Des documents de positionnement sont en cours de finalisation et des rendez-vous ont lieu régulièrement avec les pouvoirs publics français. La campagne française est reliée à deux grandes campagnes

internationales : Beyond 2015 et Action-2015 (*Global Call to Action against Poverty*).

“ Sur leurs champs d'expertise respectifs, les membres contribuent à la construction de propositions pour améliorer les ODD. ”

### Les propositions du Groupe de travail ouvert

Le rapport publié par l'OWG fixe l'objectif d'éradication de l'extrême pauvreté d'ici 2030 (ODD n° 1) et affirme la portée universelle du futur cadre de développement durable ; l'ensemble des pays seront donc concernés, pas seulement ceux du Sud, même s'il est fait expressément référence

### À FAIRE

« ANIMER UN RÉSEAU DE BÉNÉVOLE » Cette formation du 9 au 10 septembre, animée par Compétences bénévolat, a pour but de renforcer les capacités d'animation et de développement d'un réseau de bénévoles afin d'assurer la disponibilité durable des ressources humaines. Si vous êtes intéressés par le thème et que vous n'avez pas pu participer à cette session, contactez-nous ([galbrun@coordinationsud.org](mailto:galbrun@coordinationsud.org)).

### À SUIVRE

SÉMINAIRE « L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE DE L'USAGE DE L'EAU AGRICOLE PAR LES AGRICULTURES FAMILIALES » Initié par la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD avec le Costea (comité scientifique et technique eau agricole), il se tiendra le 23 septembre 2014 au Campus du Jardin Tropical, à Nogent-sur-Marne. Inscriptions par mail à : [b.remidi@avs.f.org](mailto:b.remidi@avs.f.org)

# ÉVELOPPEMENT DURABLE D'ÉRADIQUER RE LES INÉGALITÉS

aux pays les plus vulnérables. Le rapport rappelle le principe de responsabilité partagée mais différenciée.

17 ODD sont proposés. 7 ODD portent sur les besoins essentiels : lutte contre la faim (sécurité alimentaire), santé, éducation, accès à l'eau et l'assainissement, accès à l'énergie ; 2 ODD sont consacrés aux questions d'égalité : atteindre l'égalité des genres et réduire les inégalités dans et entre les pays ; 3 ODD sont d'ordre environnemental, dont celui sur la lutte contre le changement climatique ; 3 ODD sont d'ordre économique, avec notamment l'objectif de promotion d'une croissance inclusive et d'emplois décents ; le 16<sup>e</sup> ODD porte sur les sociétés pacifiques et la redevabilité des institutions ; enfin, le dernier ODD propose les moyens de mise en œuvre.

Il faut saluer dans ce texte la mise au centre du débat de la personne humaine (« les personnes de tous âges et capacités sont au cœur du développement durable ») et le renforcement de l'approche par les droits. Toutefois, il aurait été souhaitable que le document fasse référence aux textes fondamentaux dans ce domaine et concrétise la mise en place de dispositifs qui assureraient la conformité des décisions des États, des organisations internationales et des entreprises aux normes relatives aux droits de l'Homme.

La croissance économique apparaît comme le principal moteur du développement durable, sans remise en cause du paradigme ni référence à une quelconque régulation financière. Les ODD concernés ont fait l'objet

de nombreux glissements sémantiques, à l'image des âpres discussions des négociateurs. De croissance économique « soutenable » à « soutenue », d'une recherche de « transformation des économies vers de plus hauts niveaux de productivité via une diversification, avec un focus sur les secteurs à haute valeur ajoutée », à l'affirmation d'aller vers des « modes de production et consommation durables ».

Au final, les mentions sur la limite des ressources naturelles sont faibles, ainsi que celles sur la responsabilité sociale et environnementale, et il n'y a pas de dispositions précises permettant d'assurer la responsabilité du secteur privé et des institutions financières quant à leurs actions.

On peut apprécier l'existence d'un objectif sur les sociétés pacifiques et inclusives, qui a

constitué une question politiquement sensible pour un nombre restreint d'États, ainsi que celui sur les inégalités. On peut aussi

se féliciter du maintien d'un objectif sur le climat, tout en regrettant la faiblesse de son contenu et l'absence dans chacun des autres objectifs des cibles incluant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Enfin, deux regrets majeurs. D'une part, la question des migrations internationales et de leur apport au développement des pays d'origine, de transit et d'accueil, n'est envisagée que sous l'angle des transferts financiers. Si l'introduction du texte fait bien

référence à la Déclaration du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, adoptée à l'unanimité à l'ONU en octobre 2013, elle ne s'engage pas expressément à la mettre en œuvre. D'autre part, l'objectif 17 relatif aux moyens de mise en œuvre des 16 objectifs précédents présente le commerce, l'ouverture des marchés, la finance et la croissance comme les vecteurs majoritaires du développement durable, tout en faisant l'impasse sur la dimension citoyenne et humaine, les droits, le rôle de la société civile, la participation des populations et la responsabilité des acteurs. À noter cependant, la mention d'une nécessité de cohérence des politiques et la reprise de l'engagement d'affectation de 0.7 % du RNB des pays développés à l'APD.

Fin 2014 démarrera la phase de négociations

intergouvernementales. L'ensemble des réseaux de société civile se mobiliseront très fortement

pour peser sur les débats et aboutir à des Objectifs de développement durables universels à même de répondre à hauteur des enjeux actuels. Coordination SUD à travers la campagne post-ODD, avec les réseaux du FIP et de Beyond 2015, entend dialoguer avec un grand nombre d'acteurs internationaux. Des alliances probablement inédites se formeront entre les États et avec les sociétés civiles, reflets probables des rapports de force au sein de la COP21. ■

“ Il faut saluer dans ce texte la mise au centre du débat de la personne humaine. ”

## 17 ODD & 169 CIBLES

seront présentés dans le rapport de synthèse discutée à l'AGNU de septembre 2014

### Post-2015 : une coalition internationale pour un cadre ambitieux

En s'alliant avec d'autres réseaux comme Beyond 2015, CAN International et Participate afin de s'exprimer d'une même voix, les membres du Forum international des plateformes nationales d'ONG (FIP) contribuent à la création d'un cadre légitime pour le post-2015, intégrant les demandes de la société civile. Alors que le rapport final du Groupe de travail ouvert a été considéré moins ambitieux que ses versions précédentes, le dialogue qui s'est instauré dans de nombreux pays sera mis à profit pour revendiquer des objectifs plus audacieux lors des négociations intergouvernementales qui démarreront à la fin de l'année.

## L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF GRANDE CAUSE NATIONALE 2014

Le label « Grande cause nationale » est attribué par le Premier ministre.

Il permet à des organismes à but non lucratif d'obtenir des diffusions gratuites auprès de sociétés de radio-télévision publiques. Sur proposition du Mouvement associatif (ex. CPCA), l'engagement associatif a été désigné « Grande cause nationale 2014 ».

Une occasion de sensibiliser le grand public au rôle joué par les associations dans la vie de notre pays.

La Grande cause nationale s'articulera autour d'une campagne virale sur les réseaux sociaux lancée à la mi-septembre, avec pour point d'orgue la diffusion d'un spot. Des partenariats seront noués avec des médias généralistes, afin que des portraits, témoignages et présentations d'actions innovantes soient régulièrement publiés dans les médias qu'ils soient écrits, audiovisuels ou Web, nationaux ou locaux. Un baromètre de l'emploi associatif ainsi qu'un Prix de l'initiative de l'emploi associatif de qualité seront également lancés pour respectivement mieux cerner la perception du secteur par le public en termes d'insertion professionnelle, et essayer les meilleures pratiques en matière de qualité de l'emploi associatif.

Pour en savoir plus : <http://lemouvementassociatif.org/grandecause>

## LA PRÉSENCE FRANÇAISE AU PARLEMENT EUROPEEN EN DÉCLIN

Les élections du 25 mai dernier marquent un recul de la présence française au Parlement européen.

Sur les 74 euro-députés français, 24 sont issus du Front national, parti nationaliste, populiste et xénophobe. Le reste de la délégation française compte 20 élus UMP, 13 PS et PRG, 7 centristes, 6 EELV et 4 Front de Gauche. Malgré l'obtention d'une vice-présidence du Parlement par Sylvie Guillaume (PS), seules deux présidences de commissions reviennent aux Français (budget et pêche). Cette baisse d'influence est visible au sein de la commission Développement, qui ne compte que deux élus français, dont Maurice Ponga (UMP), vice-président de la commission. Parmi les suppléants, on trouve également Louis-Joseph Manscour et Vincent Peillon (PS).

### À SUIVRE

**LA SOCIÉTÉ CIVILE MONDIALE SE MOBILISE POUR LA COP21** Les 23 et 24 août, près de 200 représentants d'ONG, de syndicats, d'organisations communautaires et paysannes de tous les continents, se sont retrouvés pour discuter des activités menées par la société civile lors de la Conférence sur le climat de Paris en 2015. Réunis à l'invitation de la coalition française, dont Coordination SUD est membre, ces acteurs ont acté leur volonté commune de surmonter les divergences d'approche, et décidé d'un programme de travail et d'étapes de rassemblement en vue de la COP21. Dès le 21 septembre 2014 à New York, une marche pour le climat rappellera aux chefs d'État, rassemblés pour le Sommet sur le climat et l'AG des Nations unies, que l'urgence climatique nécessite des décisions ambitieuses.



## L'invitée CLAUDY VOUHE, PRÉSIDENTE DE GENRE EN ACTION

Créée en 2006 par le ministère des Affaires étrangères, la plateforme Genre et Développement reprend ses actions dans un climat institutionnel favorable mais encore incertain. Elle est animée par l'association Genre en Action, spécialiste du genre depuis 10 ans.

La plateforme existe dans le but de rassembler les institutions publiques chargées de l'aide publique au développement, les organisations de la solidarité internationale – y compris celles issues des migrations – le monde de la recherche, les acteurs de la coopération décentralisée et les parlementaires. Le Document d'orientation stratégique (DOS 2, 2013-2017) indique que son rôle est « d'assurer l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie genre et développement » du ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Cependant, pour que la plateforme ait une action structurante inscrivant durablement l'approche genre dans l'analyse, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques et pratiques du développement en France, elle doit aussi impulser la co-construction d'initiatives de recherche, de formation, d'outils et programmes.

### Un climat institutionnel incertain par manque de moyens et de vision transversale

Le 8 juillet, une centaine de personnes se sont réunies pour relancer la plateforme, en sommeil depuis quelques années. Si la progression de l'approche genre et développement en France est évidente, elle reste handicapée par le manque de moyens (humains, financiers), de compétences, d'expertise et d'outils, et par le peu de collaborations entre les différentes familles d'acteurs. Les secteurs « durs » (économie, infrastructures, changement climatique, etc.) sont peu sollicités, alors qu'ils pèsent lourdement sur

l'égalité femmes-hommes. Même si les OSI/OSIM sont plus actives dans le domaine du genre (à travers la commission Genre de Coordination SUD) que les collectivités territoriales ou le monde de la recherche, seules quelques-unes sont spécialisées et leurs moyens et impacts sont limités. Des actions sont requises pour concrétiser la production de données, former et outiller les équipes, capitaliser l'expérience et l'expertise des acteurs et mobiliser les médias.

### Une relance de la plateforme en ordre de marche

Cinq groupes de travail ont été proposés : le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOS 2 et du Cadre d'intervention transversal du genre ; les outils d'opérationnalisation du genre ; les priorités et enjeux internationaux ; le genre et les droits sexuels ; les définitions et le langage du genre. Une stratégie de communication assurera la visibilité des travaux de la plateforme. Un comité de pilotage travaillera avec Genre en Action pour maintenir la dynamique et coordonner le travail des groupes.

Les membres de la plateforme contribueront aux efforts des institutions pour rattraper le retard général de la France dans le domaine du genre. Gageons que les institutions soutiendront leurs efforts en retour en fléchant des financements adéquats pour plus d'égalité femmes-hommes. ■

Pour rejoindre la plateforme et/ou en savoir plus : [coordination@genreaction.net](mailto:coordination@genreaction.net)

3 questions à

**Vanessa Laubin**  
Cheffe de file de la commission Climat et développement, chargée de mission au GERES

### Les Journées climat du 8 au 11 juillet 2014

#### Comment est née l'idée d'organiser ces 1<sup>res</sup> Journées Climat & Développement ?

Le programme triennal 2013-2016 de la commission Climat et développement (CCD) de Coordination SUD fait la part belle aux ateliers d'échanges de pratiques entre membres. Ainsi, nous avons prévu d'organiser au cours de l'année 2014 plusieurs ateliers liés à nos thématiques prioritaires. L'idée a émergé au sein de la commission d'organiser un événement commun, plus marquant, moins coûteux et plus aisé à organiser d'un point de vue logistique. Tout était réuni pour regrouper ces ateliers en un seul, les 1<sup>res</sup> Journées Climat & Développement.

#### Quel était l'objectif de l'événement ?

L'objectif était de livrer aux participants un premier panorama général des problématiques de chaque chantier clefs de la CCD : accès à l'énergie durable, réduction des risques de catastrophes, diagnostics de vulnérabilité, désertification et dégradation des terres, efficacité et risques des mécanismes internationaux pour le climat. Ces sujets, portés par les ONG membres de la CCD, méritent d'être davantage appropriés par l'ensemble des organisations de Coordination SUD, afin d'améliorer la prise en compte des enjeux climatiques dans leurs démarches respectives. Ces ateliers visaient donc à les sensibiliser.

#### Quel bilan tirer de ces rencontres ?

La qualité du programme a été saluée par tous. La participation s'élevait entre 40 et 50 personnes par session, ce qui, pour une première, est tout à fait satisfaisant et atteste du dynamisme des membres de la CCD. Les intervenants venaient d'horizons très divers, y compris d'instances internationales de très haut niveau. Cela témoigne de la capacité de mobilisation des membres de la CCD. Le bilan est donc très positif et nous songeons dès maintenant à une prochaine édition, qui aura encore une autre résonance en 2015 avec la tenue de la COP21 en France.

# Tribune SANTÉ MONDIALE : LA FRANCE DOIT TENIR SES ENGAGEMENTS

**Louis Pizarro,**  
chef de file de la commission Santé,  
directeur général de Solthis

La France s'est engagée, à plusieurs reprises, à garantir le droit à la santé au niveau international. Malgré cela, le Gouvernement multiplie les signaux contradictoires. Les coupes drastiques annoncées dans l'aide au développement semblent cibler particulièrement l'aide en matière de santé publique.

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international a lancé un processus de modernisation de l'action publique (MAP) sur la coopération française en santé. Ce processus, qui a pour but officiellement de rationaliser le dispositif, semble en réalité planifié pour légitimer des coupes budgétaires dans l'APD. Cette « MAP » Santé ne prend d'ailleurs pas en compte l'impact en matière de santé publique de l'aide française, mais privilégie le seul spectre de la visibilité et du retour sur investissement pour la France.

La situation est pour le moins paradoxale. Le souci légitime de modernisation de l'État français viendrait justifier des coupes dans le financement des projets santé dans les

pays en développement et de programmes de gouvernance institutionnelle dans les États fragiles. Or, ces projets sont indispensables pour permettre aux États d'augmenter leurs propres capacités de financement et maximiser l'impact des efforts en matière de santé mondiale.

En outre, nous notons avec inquiétude la tendance du Maedi à stigmatiser les fonds multilatéraux en santé (Fonds mondial contre le sida et Unitaid), pourtant unanimement reconnus pour leur efficacité. Ces deux organisations ont permis d'assurer des traitements à des millions de malades dans les pays du Sud et ont prévenu des nouvelles infections à l'échelle mondiale.

Stigmatiser les financements et les fonds multilatéraux, tout en décidant qu'il s'agit de la seule variable d'ajustement, est inacceptable. Diminuer les financements de ces deux organisations se traduirait par l'arrêt de traitements vitaux pour des dizaines de milliers de malades dans les pays en développement. La France est-elle prête à faire ces choix-là ?

Les organisations de la commission Santé de Coordination SUD insistent sur la pertinence et la nécessité d'une articulation efficace entre l'aide multilatérale et bilatérale : la France doit s'en donner les moyens. Il ne peut s'agir que d'une modification d'affectation

des investissements, il faut rechercher une articulation sur la base d'évaluations sérieuses de l'efficacité et de l'efficience des programmes bilatéraux français.

“ Le souci légitime de modernisation de l'État français viendrait justifier des coupes dans le financement des projets santé dans les pays en développement et de programmes de gouvernance institutionnelle dans les États fragiles. ”

Nous défendons également l'ambition et la nécessité de soutenir d'autres thématiques, en accord avec l'évolution des priorités sanitaires mondiales (maladies non transmissibles, santé mentale, problèmes de santé liés à l'urbanisation et le vieillissement, etc.). Mais cela ne saurait dégager la France de ses engagements en matière de santé, notamment de la poursuite du soutien aux OMD 4, 5 et 6 : les investissements pour l'accès à la santé doivent s'inscrire dans la durée afin de permettre le renforcement des systèmes de santé et l'avènement d'une couverture santé universelle (CSU) pérenne.

Évidemment, ces ambitions, qui s'inscrivent dans le paysage dynamique de la santé mondiale, ne peuvent se réaliser à budget constant ; au contraire, il conviendrait d'augmenter l'aide publique au développement, et notamment l'aide en santé. ■

RETROUVEZ TOUTES  
LES DATES DE L'AGENDA  
ET LES ACTUALITÉS  
[WWW.COORDINATIONSUD.ORG](http://WWW.COORDINATIONSUD.ORG)